

2 août : le Pardon d'Assise

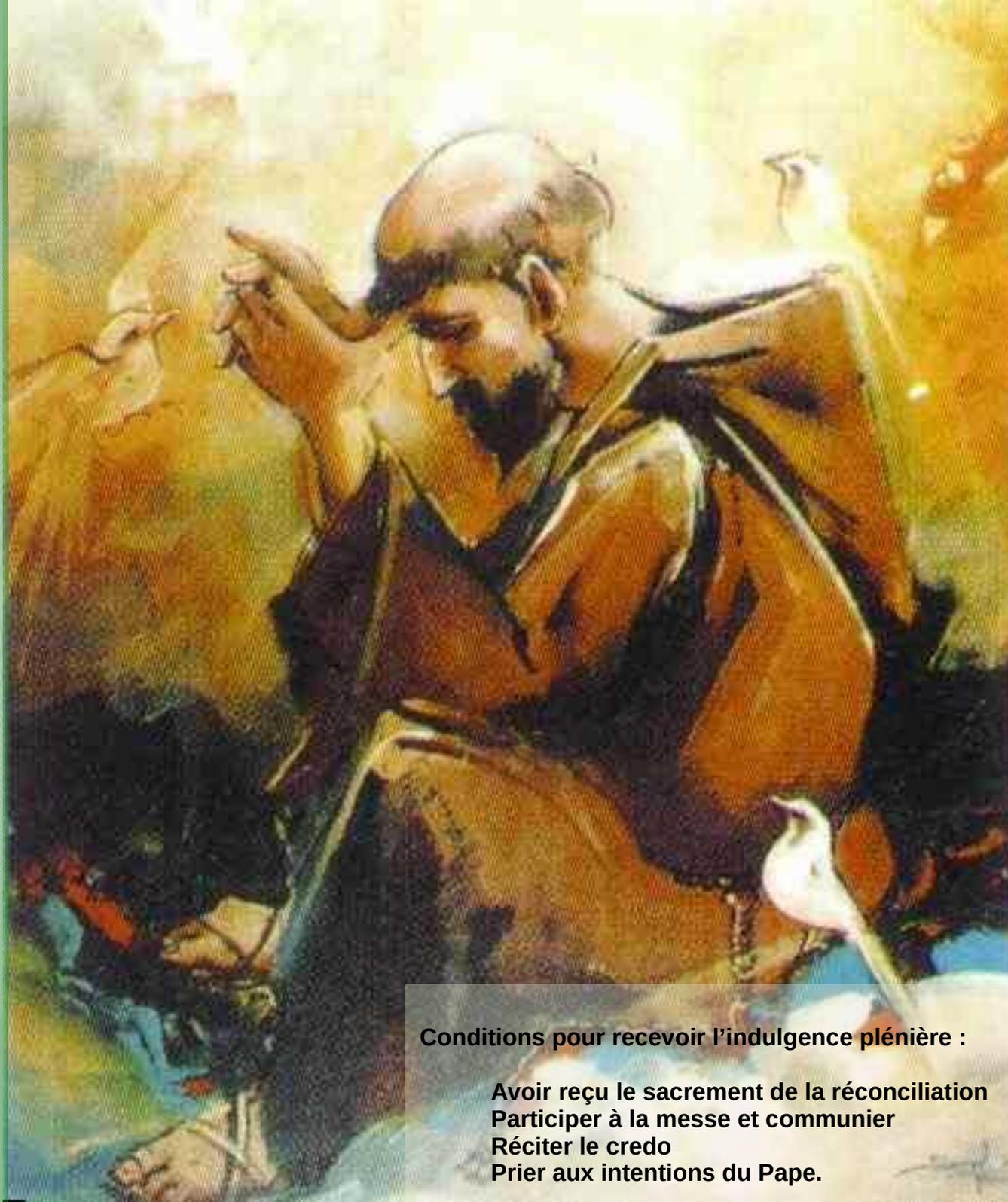
« Je te demande, Seigneur Jésus, que tout homme ou femme qui arrivera ici à la Portioncule, en se repentant de ses fautes, puisse faire l'expérience surabondante de la miséricorde, du pardon. »

Saint François a été exaucé : depuis plus de 800 ans, tout pèlerin qui entre dans cette petite chapelle, berceau de l'Ordre franciscain à Assise, le 2 août, se voit accorder l'indulgence plénière. Cette indulgence s'étend également aux églises franciscaines...N'hésitez pas à venir prier dans notre chapelle.



**veillée de prière
mardi 1^{er} août à 20h15**

« Mes frères, je veux tous vous envoyer au Paradis ! »



Conditions pour recevoir l'indulgence plénière :

**Avoir reçu le sacrement de la réconciliation
Participer à la messe et communier
Réciter le credo
Prier aux intentions du Pape.**